



Extrémité sud du territoire
Règlement graphique - Echelle 1/5000

PLU de GEUDERTHEIM - Liste des emplacements réservés			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (ha)
ER 1	Création d'une piste cyclable le long de la RD47 en entrée de village ouest (largeur 6m)	Commune	0,12
ER 2	Extension d'équipements scolaires et création d'espaces de stationnement	Commune	0,21
ER 3	Extension du cimetière	Commune	0,16
ER 4	Stationnement communal rue du Moulin	Commune	0,01
ER 5	Création d'une piste cyclable le long de la RD47 en entrée de village est (largeur 10m)	Commune	0,33
ER 6	Création d'un bassin d'orage	Commune	0,22
ER 7	Aménagement écologique de la Zorn et de ses abords	Commune	0,46
ER 8	Extension du bassin d'orage au nord de l'agglomération	Commune	0,13
ER 9	Création d'un espace de stationnement rue du Cimetière (largeur 6m)	Commune	0,02
ER 10	Création d'un parking extérieur à destination notamment de la salle polyvalente	Commune	0,03



Commune de Geudertheim
Département du Bas-Rhin

Plan local d'urbanisme

Règlement graphique - Echelle 1/5000

- Légende**
- Limite de zone
 - Emplacement réservé
 - L.151-23 - Protection type A
 - L.151-19 - Protection type 2
 - L.151-23 - Protection type B
 - L.151-19 - Protection type 3
 - L.151-23 - Protection type C
 - L.151-19 - Protection type 4
 - Secteur concerné par une OAP
 - Ancienne décharge

REVISION N°1 DU PLU
REUNION PPA N°3 DU 5 JUIN 2023

A Geudertheim
Le Maire,
Pierre GRIS